

REPUBLIQUE DU MALI

AVIS DE DE MANIFESTATION D'INTERET

Date de l'avis : **14 Octobre 2011**

N° du prêt FAD : 2100150019993 du 17 juin 2009

Titre du prêt FAD : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION DANS LE BASSIN DU BANI ET A SELINGUE (PDI-BS)

SERVICE DE CONSULTANTS

RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES CHARGE DE LA REALISATION DES ETUDE ET DU CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSOLIDATION DES PISTES RURALES ET DU PERIMETRE DE MANINKOURA

1. Le Gouvernement de la République du Mali a obtenu un prêt du Fonds africain de développement (FAD) en différentes monnaies afin de couvrir le financement de la première phase du Programme de développement de l'irrigation dans le bassin du Bani et à Sélingué (PDI-BS) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le recrutement d'un bureau d'études qui sera chargé de la réalisation des études et du contrôle des travaux de consolidation des pistes rurales et du périmètre de Maninkoura.

2. Les services prévus au titre de cette étude d'une durée de 10 mois comprennent :

- a) l'élaboration d'un avant-projet détaillé des travaux de consolidation de 68 km de pistes rurales et du renforcement du réseau d'irrigation et de drainage du périmètre pour un délai d'exécution de 4 mois ;
- b) l'élaboration du dossier d'appel d'offres des travaux de consolidation (pistes rurales et périmètre) ;
- c) le contrôle et la surveillance de l'exécution des travaux de consolidation des pistes et du périmètre pour un délai d'exécution de 6 mois.

3. Le Ministère de l'agriculture / Direction nationale du génie rural invite les bureaux de consultants intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants* » de la Banque africaine de développement, [Mai 2008], qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux : Direction nationale du génie rural, **DNGR/MA, BP 285; Rue du 18 juin; Bamako; Tél.: (223) 20 22 26 05; Fax: (223) 20.22.11.34 ; E-mail: dngr@afribonemali.net**

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **28 octobre 2011** à 10 heures 00 mn et porter expressément la mention « Manifestation pour les Etudes et le Contrôle des travaux de consolidation des pistes rurales et du périmètre de Maninkoura pour le compte du PDI-BS».

Bureau des courriers au rez-de-chaussée DNGR
À l'attention : Monsieur Dramane DOUCOURE
BP : 275 Bamako - Mali
Tel:(223) 20 22 26 05
Fax: (223) 20 22 11 34
E-mail: dngr@afribonemali.net